

## Bilan des réunions publiques d'information

La présente note synthétise le déroulement des trois réunions publiques d'information sur le projet de reconstruction à 225 000 volts du tronçon à 63 000 volts de la ligne électrique VANDIÈRES-VOID qui se sont tenues le :

- 26 février 2019 à la salle des fêtes de Ménil-la-Tour,
  - 6 mars 2019 à la salle des fêtes de Bernécourt,
  - 7 mars 2019 à la salle des fêtes de Vilcey sur Trey,
- ainsi que le niveau d'information et de participation du public.

Toutes les réunions d'information se sont déroulées de la manière suivante :

- Accueil des participants,
- Présentation des participants (RTE/organisateur/garant de la concertation) et des règles de savoir-vivre à respecter au cours de la réunion,
- Présentation de RTE / présentateur RTE,
- Présentation du projet de reconstruction de la ligne électrique et de sa justification / présentateur RTE,
- Présentation du projet de territoire à co-construire / présentateur RTE,
- Présentation des procédures administratives dans lesquelles s'insère le projet de reconstruction de la ligne électrique et des interfaces entre la concertation Fontaine et la concertation préalable / présentateur RTE,
- Présentation de l'origine et des objectifs de la concertation préalable ainsi que des missions du garant de la concertation / présentateur garant,
- Présentation du déroulement des futurs ateliers thématiques et distribution des flyers et des documents d'inscription / présentateur RTE,
- Conclusion sur la participation du public lors de la réunion / présentateur garant,
- Partage d'un moment de convivialité.

Les principaux moments de présentation mentionnés ci-dessus ont été ponctués par des séries de questions/réponses. Outre les trois personnes chargées du projet auprès de RTE, un animateur était présent dans la salle pour faciliter les prises de parole du public.

Bien que le public n'ait pas été nombreux à participer aux réunions d'information (une quinzaine de personnes environ chaque soirée), il s'est manifesté à plusieurs reprises avec des questions pertinentes sur divers aspects du projet et de la concertation. Une vingtaine de questions ont été posées, soit de manière directe soit de manière anonyme par l'intermédiaire de post-it remis à l'animateur. A plusieurs reprises, le tracé de la future ligne et l'évaluation de ses impacts et de ses dangers sur le territoire ont été évoqués tout comme la notion d'indemnités pour les propriétaires de terrain et les exploitants.

RTE a répondu à l'ensemble des questions qui lui ont été posées.

En tant que garant de la concertation, j'en conclus que :

- le déroulement des réunions et leur organisation ont été propices aux échanges d'informations et au partage de points de vue,
- une action complémentaire d'information du public est vivement préconisée avant le démarrage des ateliers thématiques afin de mobiliser un public plus nombreux.

**Le 09/03/2019,**

**Le garant de la concertation**